

APPEL D'OFFRES

Consultations communautaires sur les « Directives de Bonnes pratiques de participation dans les essais de prévention biomédicale du VIH » (CC-GPP)

Prise en compte accrue de l'avis de la communauté dans la rédaction, et meilleure connaissance de la communauté vis-à-vis d'un nouveau document de guidance relatif à la gestion d'essais de prévention du VIH qui mettent l'accent sur l'engagement communautaire

RÉSUMÉ

L'AVAC (AIDS Vaccine Advocacy Coalition) lance un appel d'offres aux organisations civiles régionales et nationales des pays dans lesquels la recherche en matière de prévention du VIH est prévue ou en cours. Il s'agira de passer en revue, piloter et fournir des commentaires concernant un nouveau document de guidance destiné à définir des normes minimum en termes d'engagement communautaire pour les sites d'essais et les sponsors.

Des subventions de 2 000 à 10 000 dollars américains sont disponibles pour la mise en œuvre de projets s'étalant sur une période de huit (8) mois, du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2008.

La date limite pour la présentation des candidatures est le 29 février 2008.

Deux catégories de subventions seront décernées :

- Subventions pour la participation à un(e) seul(e) activité ou événement ponctuel(le) de consultation communautaire.
- Subventions pour des projets étendus impliquant une série d'activités. La préférence ira aux offres portant sur un site d'essais ou sur une étude de recherche planifiée spécifique.

Ces subventions CC-GPP constituent un composant du travail mené actuellement par l'AVAC pour la prise en compte de l'opinion communautaire dans la conception des essais de prévention du VIH et leur mise en œuvre dans des conditions éthiques. Les groupes auxquels seront décernées les subventions CC-GPP devront :

- Concevoir et exécuter une activité ou une série d'activités directement liée(s) au texte de la version actuelle des directives de GPP (décrites ci-dessous et également disponible sur le site http://data.unaids.org/pub/Report/2007/jc1364-gpp_en.pdf).
- Fournir un rapport écrit comprenant les résultats de la recherche et les recommandations clé pour les activités futures.
- Participer à au moins une réunion régionale ou internationale (dates et lieux à définir) afin de partager les résultats et les expériences avec d'autres bénéficiaires de subventions CC-GPP. (Les frais de cette réunion seront couverts par l'AVAC en plus des subventions accordées.)
- Contribuer aux efforts de partage d'informations et de publicité au niveau local et régional en matière de conduite d'essais éthiques de prévention du VIH.

À PROPOS DE L'AVAC

Fondée en 1995, l'AVAC, association sans but lucratif, tente de créer un environnement politique et social favorable pour la recherche éthique accélérée visant à déboucher ultérieurement sur l'introduction de vaccins ainsi que d'autres options de prévention du SIDA, dans le cadre d'une action globale de lutte contre la pandémie. Les travaux décrits ci-dessous se concentrent sur les objectifs suivants :

- Traduire les idées scientifiques complexes pour les différentes communautés ET traduire les besoins et les perceptions de la communauté au monde scientifique.
- Gérer les attentes relatives à la recherche en matière de prévention du HIV.
- Rendre les agences responsables de l'accélération de la recherche et du développement éthique.

- Étendre les partenariats internationaux afin d'assurer l'applicabilité au niveau local et l'action globale.
- Vérifier que les réglementations et recommandations sont basées sur une recherche et sur une analyse consciencieuses.
- Développer des coalitions, des groupes de travail et des groupes de réflexion sur des problèmes spécifiques.
- Élaborer et distribuer une documentation de haute qualité à la portée de tous.

Pour plus d'informations, consultez le site www.avac.org.

À PROPOS DES « DIRECTIVES DE BONNES PRATIQUES DE PARTICIPATION DANS LES ESSAIS DE PRÉVENTION BIOMÉDICALE DU VIH » (GPP)

Les directives GPP ont été élaborées par un groupe international multidisciplinaire comprenant des partisans communautaires, du personnel de recherche et des représentants d'ONG. Ce groupe a été convoqué par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et par l'AVAC. Une ébauche des directives a ensuite été raffinée au moyen d'une vaste consultation impliquant un large éventail de parties prenantes.

Les directives ont été développées au terme d'une consultation internationale convoquée par l'ONUSIDA en juin 2005 à Genève incluant des enquêteurs, des éthiciens, des parties prenantes de la communauté, des représentants gouvernementaux et des juristes. Cette consultation a défini les éléments clé nécessaires à la création de partenariats efficaces pour les essais de prévention du VIH. Elle a également passé en revue les leçons tirées de nombreuses années de précédentes recommandations, consultations communautaires et travaux initiés au niveau des sites.

Les points d'inquiétude et les éléments importants comprennent, entre autres : la consultation communautaire dans le développement d'un protocole d'essais ; le processus de consentement informé ; l'établissement de mécanismes de conseils communautaires adéquats ; la définition de normes de prévention du VIH et de niveaux de soins, notamment antirétroviraux pour les bénévoles qui contractent le VIH au cours des essais de prévention. Un travail significatif a été mené dans ces différents domaines au cours des 20 dernières années ; il n'y a toutefois pas eu de document définissant les normes de base de bonnes pratiques visant à concerter la communauté pour résoudre ces problèmes. Le document GPP a été élaboré comme un outil permettant de combler ce vide. Il ne remplace pas ou n'élimine pas le besoin d'adhésion étroite aux documents internationaux de guidance éthique sur la gestion de recherche sur des êtres humains, tels que la Déclaration d'Helsinki, les directives CIOMS, le document annexe *UNAIDS/WHO Ethical considerations in biomedical HIV prevention trials (Considérations éthiques de l'ONUSIDA/OMS dans les essais de prévention biomédicale du HIV)*, etc. Le document GPP est basé sur une approche fondée sur les droits aux soins de santé.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES des SUBVENTIONS CC-GPP

1. Fournir un support financier et technique aux groupes communautaires dans le but d'étendre et d'approfondir le niveau d'implication communautaire dans le document GPP, qui sera révisé une fois par an. Les rapports de bénéficiaires de subventions CC-GPP seront compilés et présentés dans le cadre d'une réponse complète de société civile par rapport au document.
2. Développer des capacités pour les travaux de recommandation en cours concernant la recherche et la mise en œuvre de prévention du VIH, en mettant l'accent sur les pays dans lesquels la recherche est planifiée ou est déjà menée.
3. Soutenir les groupes communautaires et les entités de recherche pilotes du document GPP dans la planification, l'exécution et le suivi d'essais spécifiques.

DATES IMPORTANTES

29 février 2008 :	Date limite de présentation des candidatures pour les subventions CC-GPP
31 mars 2008 :	Notification de l'attribution des subventions
1er avril – 31 décembre 2008 :	Projets CC-GPP entamés et terminés

QUI PEUT ENVOYER SA CANDIDATURE ?

Les subventions CC-GPP seront attribuées à des groupes sans but lucratif et à des organisations non gouvernementales (ONG) effectuant des travaux au niveau communautaire ayant pour objet le VIH/SIDA. La priorité sera donnée aux groupes qui disposent d'une expérience préalable de recommandations liées à la prévention du VIH, à la recherche sur la prévention, aux réponses à l'épidémie basées sur l'éthique et sur les droits de l'homme. Les subventions ne seront pas octroyées à des groupes gouvernementaux ni à des groupes ou individus commerciaux ou ayant un but lucratif.

Les groupes candidats doivent démontrer des capacités organisationnelles en termes de gestion fiscale de fonds de subvention. Les petits/nouveaux groupes disposant d'une capacité limitée de gestion de fonds peuvent également envoyer une offre avec le parrainage d'une organisation partenaire. Ces candidatures ne seront retenues que si les termes d'allocation budgétaire, de gestion fiscale, de surveillance et de rapport sont bien définis.

Les offres de réseaux ou de collaborations doivent être soumises par le groupe ou l'ONG responsable qui mènera le projet.

Une même organisation peut participer à plusieurs candidatures. Elle ne peut toutefois être le groupe responsable et le destinataire direct des fonds que pour une seule candidature.

Cet appel d'offres s'adresse aux groupes travaillant dans les pays dans lesquels le VIH a un impact majeur sur la population, où la recherche en prévention biomédicale du VIH est particulièrement active, et où de nouveaux essais cliniques de prévention sont en cours ou planifiés en 2008-09.

QUEL EST LE BUT DES SUBVENTIONS CC-GPP ?

Les subventions CC-GPP sont destinées à soutenir la prise en compte directe des considérations communautaires dans le document GPP et à développer des capacités pour les recommandations actuelles en matière de recherche sur la prévention du VIH.

Exemples de projets financés :

- a. Une journée ou une demi-journée de consultations relatives à certaines ou à l'ensemble des sections du document GPP existant, avec une préparation appropriée des parties prenantes.
- b. Des réunions locales avec les parties prenantes clé afin d'intégrer leurs commentaires au document GPP comme outil de guidance pour engager les communautés dans la recherche sur la prévention du VIH et les essais cliniques.
- c. Discussions en ligne (Internet) sur le document GPP ou sur les différents principes majeurs.
- d. Groupes de discussion ou d'affinités assistant à des réunions ou conférences pré-planifiées, lors desquelles les partisans de la prévention rassembleront les individus susceptibles de fournir des commentaires sur ce sujet.
- e. Utilisation pilote du document GPP pour passer en revue les essais passés, existants ou à venir sur un site communautaire ou un site d'essais. Cette activité de révision exige que le candidat soit lié d'une façon quelconque au site d'essais, même s'il ne s'agit pas nécessairement d'une affiliation formelle.
- f. Le financement indépendant de comités de conseil communautaire pour des travaux qui ne sont peut-être pas actuellement pris en charge par les sponsors des essais.

Le financement ne peut pas être utilisé pour les activités suivantes :

- Activités religieuses
- Activités électorales ou financement politique
- Activités gouvernementales
- Études académiques
- Individus

Outre son soutien financier, AVAC s'engage à fournir aux bénéficiaires des subventions un support technique et des documents de référence (y compris un document résumant les consignes GPP - Good Participatory Practice).

Les décisions de financement seront prises par un comité de tiers experts comprenant des experts techniques qui ont été impliqués dans le développement des directives GPP qui fait appel à des partisans communautaires, des chercheurs et des représentants d'ONG.

Pour plus d'informations sur le GPP et sur cet appel d'offre, et pour obtenir d'autres informations sur le sujet, consultez le site Web www.avac.org/gpp.

INSTRUCTIONS POUR LES CANDIDATS

Le formulaire de candidature peut être téléchargé sur le site www.avac.org/gpp. En cas de problème de téléchargement du formulaire, contactez l'AVAC à l'adresse gpp@avac.org.

Toutes les candidatures doivent être envoyées par e-mail à l'adresse gpp@avac.org ou par fax (+1-646-365-3452) au plus tard le **29 février 2008**. Il est préférable d'envoyer la candidature en anglais ; toutefois, les offres en français, espagnol et portugais seront également acceptées.